

Services publics, emplois, garanties statutaires...

Les 8 juin et 10 juin : *Deux rendez-vous pour les revendications*

Le 8 juin,

C'est la date retenue pour une journée d'action à l'initiative de l'UGFF et de la Fédération des Services Publics pour dénoncer la politique dite de décentralisation, les abandons et privatisations de missions de service public, les attaques contre l'emploi et le statut.

Des initiatives sont notamment prévues dans les secteurs de l'Équipement et des ATOSS de l'Éducation Nationale avec des rassemblements devant les préfetures, les conseils régionaux et généraux.

Les deux organisations n'ont cessé de dénoncer la loi du 13 août 2004 dite « libertés et responsabilités locales » qui s'attaque à l'égalité de traitement, conduit au démantèlement des services publics d'État et impose des transferts massifs de compétences et de charges aux collectivités territoriales.

La situation des personnels de l'État est aujourd'hui marquée par de lourdes inquiétudes concernant le devenir des emplois et des droits et garanties acquises par les personnels. Le gouvernement profite de la situation pour réduire massivement l'emploi dans les secteurs concernés et pour ne pas remplacer les départs en retraite.

Aujourd'hui, les débuts d'application de la réforme ne font que mettre en évidence les difficultés de mise en œuvre, avec des financements insuffisants, des incohérences dans la réorganisation des services, des incertitudes concernant le devenir

des missions de service public que ceux-ci relèvent de l'État ou des collectivités territoriales. Qu'ils s'agissent du RMI, de la gestion du réseau routier, des cantines scolaires, du traitement du handicap... dans aucun de ces domaines les conditions permettant d'assurer un service public viable dans la durée ne sont aujourd'hui réunies.

Les collectivités territoriales sont mises en demeure d'effectuer des choix qui conduisent soit à la hausse vertigineuse de la fiscalité locale, soit à la baisse du niveau de service assuré et à l'externalisation. Aux transferts imposés s'ajoutent des mesures gouvernementales qui conduisent à l'asphyxie des collectivités territoriales.

Dans tous les cas, pour l'utilisateur, la perspective risque de se résumer par moins de service public et plus d'impôts.

Cette politique s'inscrit pleinement dans la politique ultralibérale actuelle : réduction drastique des budgets publics, privatisation des activités rentables du service public, attaque contre l'emploi public et le statut.

Le MEDEF donne le ton en menant campagne, avec un rapport de l'Institut de l'Entreprise d'avril 2006, pour la suppression du statut de la fonction publique, la réduction des budgets de l'État et des collectivités territoriales, l'accélération de la privatisation des missions.

Les luttes qui se développent dans de nombreux secteurs, avec très souvent le soutien et l'implication des usa-

gers, montrent le rejet de la politique actuelle et l'attente de nouvelles réponses solidaires avec des services publics de qualité dans la proximité.

un moratoire immédiat...

L'UGFF et la fédération des services publics appellent à développer l'action dans tous les départements et les régions. Elles estiment nécessaires de préserver un cadre de cohérence nationale pour assurer l'égalité de traitement en prenant appui sur la coopération et la complémentarité entre les services de l'État et ceux des collectivités territoriales et sur un financement solidaire garantissant l'égalité d'accès sur tout le territoire. C'est ce qui conduit l'UGFF et la Fédération des Services Publics CGT à demander un moratoire à la politique dite de décentralisation, l'arrêt des fermetures de services publics, le remplacement des départs en retraite et les créations de postes de titulaires lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires dans les services publics.

...pour des choix de reconquête.

Elles revendiquent l'ouverture d'un grand débat public avec l'ensemble des acteurs et notamment les élus, les usagers et les organisations syndicales pour définir, à partir des besoins exprimés par la population, une politique de reconquête des services publics. Cette reconquête doit porter à la fois sur le contenu des missions, l'organisation et l'implan-

tation des services publics, ainsi que sur les moyens nécessaires pour assurer leur fonctionnement efficace.

Les personnels doivent disposer d'un cadre national de garanties sociales et statutaires renforcées et unifiées.

Le fonctionnement des services publics qui appartiennent à tous, doit à l'évidence être profondément démocratisé. Des droits nouveaux sont à conquérir pour les usagers-citoyens comme pour les personnels avec la mise en place d'espaces d'intervention dotés de réelles prérogatives.

Samedi 10 juin : une grande journée nationale pour les services publics

A l'appel de la fédération de collectifs de défense et développement de services publics à laquelle collabore l'UGFF, cette journée décentralisée au niveau des départements vise à favoriser toutes les initiatives pour la défense et la reconquête des services publics.

Le bureau confédéral invite chaque organisation CGT à déterminer sa démarche en fonction des actions engagées, sur les territoires notamment.

Un bilan de cette journée sera fait dans un prochain numéro de Fonction publique.

Déclaration des revenus

Ça se complique du côté des simplifications

Le syndicat CGT des impôts qualifie l'opération des déclarations de revenus pré-remplies comme une « grande esbroufe » dont l'objectif est surtout de justifier des promesses de réforme de l'état et les quelque 4 000 suppressions d'emplois à la DGI prévues entre 2004 et 2006. Tout en avançant sur l'objectif du prélèvement à la source en tentant de faire prévaloir l'idée de « simplification ».

Signalons au passage que cette extension à tout le pays de l'expérience conduite en Ile et Vilaine est plus que surprenante lorsqu'on sait que cette dernière avait révélé des dysfonctionnements notamment sur la fiabilité des bases inscrites.

Il n'est donc pas étonnant qu'un taux d'erreur important soit aujourd'hui relevé.

Mais revenons à cette « modernisation » qui serait porteuse de « simplifications ».

Pour souligner tout d'abord les dérapages au regard du principe de confidentialité par l'impression à l'extérieur des feuilles de revenus concernant 6 millions de foyers fiscaux.

Ainsi que le fait que pour plus de 90% des contribuables il faut compléter les dites déclarations, sans compter les nécessaires vérifications compte tenu du nombre d'erreurs déjà décelées.

D'ailleurs les premières constatations font état d'une augmentation des appels et des visites des contribuables aux services fiscaux.

Premiers succès de la « simplification » !

Mais d'autres sont à attendre lorsqu'auront lieu les relances des services suite à des modifications à la baisse de l'imprimé pré-rempli.

Restent les conséquences résultant de la pression mise sur les services pour faire toujours plus en moins de temps et avec moins de moyens.

C'est par exemple le cas pour les difficultés de la mise à jour des bases de taxes d'habitation en raison du délai très court, avec les effets sur les finances des collectivités locales ; C'est aussi le cas des erreurs qui résulteront – qui résultent déjà - de cette intensification de la charge de travail (Le nombre de réclamations contentieuses a augmenté de + 3,8% pour l'impôt sur le revenu et de +7,3% pour la taxe d'habitation entre 2004 et 2005).

C'est enfin – pour ne s'en tenir qu'à quelques illustrations de la dégradation de la qualité du service public – l'augmentation du délai de réponse aux réclamations, augmentation prévue par l'administration elle-même.

Et ils voudraient faire passer ça pour de l'amélioration du service public !